

Strasbourg, le 23.10.2012 COM(2012) 629 final

Vol. 1/2

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Programme de travail de la Commission pour l'année 2013

FR FR

L'impératif absolu, aujourd'hui, est de s'attaquer à la crise économique et de remettre l'Union européenne sur la voie de la croissance durable. Il s'agit de la mission numéro un pour cette génération d'Européens. La réalisation de cette mission exige une Europe capable d'affronter la concurrence dans une économie mondialisée, une Europe remodelée pour pouvoir saisir les occasions que l'avenir lui réserve. Elle nécessite l'environnement macroéconomique stable pouvant découler d'une véritable union économique et monétaire. Elle impose un changement radical de l'économie, propre à mobiliser les nombreux atouts que l'Europe est susceptible de mettre à profit dans l'économie de demain, fondée sur un haut degré d'innovation et des compétences élevées. Pour ce faire, il faut modifier l'environnement des entreprises dans le marché unique et exploiter pleinement l'énorme potentiel que recèlent les réseaux de l'Europe et la révolution informatique. Par ailleurs, de nouvelles compétences et de l'aide sont nécessaires pour que les personnes aujourd'hui exclues du marché du travail puissent apporter leur pierre à l'édifice. De surcroît, l'action doit être dictée par les besoins et les perspectives en matière d'utilisation efficace des ressources. Si ces défis à long terme requièrent un effort concerté de tous les pans de la société, la contribution de l'UE est, en tout état de cause, indispensable à la réussite de l'opération.

Telle est la raison pour laquelle, dans le discours sur l'état de l'Union, le président Barroso a prôné l'adoption d'une nouvelle philosophie pour l'Europe, consistant à prendre la mesure des défis qui s'imposent à nous et qui changent fondamentalement le monde qui est le nôtre. Des réformes sont indispensables à notre croissance et le seul moyen de relever les défis auxquels nous sommes confrontés est de conjuguer nos efforts. Le discours sur l'état de l'Union a lancé des idées ambitieuses pour la structuration à long terme de l'UE – une union économique profonde et véritable, fondée sur une union politique. Cette vision doit être traduite en pratique par des mesures concrètes, si nous voulons qu'elle permette de sortir de la crise persistante dans laquelle l'Europe, et en particulier la zone euro, demeure engluée.

Le présent programme de travail 2013 expose la vision à long terme de la physionomie potentielle de l'UE dans de grands domaines d'action, fait la synthèse de ce qui fait défaut aujourd'hui et présente la manière dont la Commission entend s'attaquer à ces défis. En donnant la priorité au bon type d'initiatives, l'UE peut contribuer à la croissance et à la création d'emplois et se rapprocher progressivement de sa vision à long terme.

La Commission a déjà présenté un large éventail de propositions visant à renforcer la croissance, que les colégislateurs sont à présent en train de négocier. Une adoption en temps utile et une mise en œuvre complète de ces mesures permettraient d'envoyer un fort signal de confiance aux citoyens et aux investisseurs, ce qui contribuerait à redynamiser l'activité économique et à stimuler la création d'emplois, dont la nécessité est une évidence. Tout cela donnerait un relief particulier à l'action de l'UE avant les élections du Parlement européen de juin 2014. En 2013, la Commission consacrera beaucoup d'efforts à la mise en œuvre, en tant que moyen immédiat de matérialiser les avantages de l'action de l'UE. À la suite des décisions qui seront prises au sujet du cadre financier pluriannuel d'ici la fin de l'année 2012, la Commission s'attachera, en 2013, à mettre la dernière main aux modalités destinées à assurer une exécution rapide, en recourant notamment à des mandats de négociation propres à chaque pays pour faire en sorte que les priorités soutenues au moyen d'investissements financés par l'UE soient clairement orientées vers la croissance et l'emploi. Des investissements ciblés, s'appuyant sur un budget européen moderne et favorable aux réformes, peuvent contribuer de manière décisive à la croissance, à l'emploi et à la compétitivité.

Les propositions contenues dans le présent programme de travail seront présentées en 2013 et dans la première partie de l'année 2014, compte étant tenu de la fin de la législature actuelle. Certaines mesures clés sont mises en évidence dans les sections ci-dessous: le but est de montrer en quoi la Commission contribuera à combler les écarts entre les objectifs de l'UE et la situation actuelle. L'annexe I contient une liste plus détaillée des propositions que la Commission a l'intention de présenter en 2013/2014.

Garantir la solidité des fondations: vers une véritable union économique et monétaire

L'objectif

La force de l'Europe réside dans l'interconnexion des différentes économies qui la composent. Le marché unique et la monnaie commune nous ont fait progresser dans cette voie, et l'élaboration intégrée des politiques à l'échelon européen, dans le contexte du semestre européen, conduit à un regroupement sans précédent de nos économies. Toutefois, la crise a montré que le marché unique des services financiers ne peut garantir la stabilité financière, la croissance économique et la création d'emplois qu'en étant contrebalancé par une autorité de régulation et de supervision unique et puissante au niveau de l'UE. La prochaine étape doit consister à approfondir l'union économique et monétaire, au moyen d'une union bancaire et budgétaire pleinement opérationnelle.

Ce qui fait défaut aujourd'hui

Une véritable union économique et monétaire (UEM) exige une approche globale permettant de s'attaquer au cercle vicieux constitué par le surendettement du secteur privé, le poids insoutenable de la dette souveraine et la faiblesse du secteur bancaire. L'UE ne dispose pas d'un cadre global qui comblerait les écarts dans le contexte d'une politique des services financiers totalement intégrée, comprenant un seul mécanisme de supervision pour les banques et un seul règlement applicable à l'ensemble des institutions financières. Elle doit aussi parachever et mettre en œuvre les mécanismes les plus efficaces proposés pour prévenir et corriger les politiques budgétaires non viables et les déséquilibres économiques. Une meilleure coordination des politiques fiscales sera également essentielle. Par ailleurs, les avancées réalisées dans le cadre du semestre européen ne se sont pas encore pleinement concrétisées, s'agissant de traduire les recommandations en réformes structurelles dans l'UE.

Même s'il reste encore du chemin à parcourir, notre gouvernance économique a déjà été profondément renforcée, grâce à la stratégie Europe 2020, au semestre européen et à la mise en œuvre des actes législatifs composant le «six-pack». Il est urgent de parvenir à un accord sur le «two-pack» afin de mener plus avant la gouvernance économique. En 2013, la Commission:

- donnera le coup d'envoi au quatrième semestre européen, par la présentation de l'examen annuel de la croissance;
- donnera suite au projet détaillé pour une UEM complète et véritable, qu'elle publiera avant la fin de l'année 2012;
- proposera de nouveaux textes législatifs destinés à encore accroître la stabilité, la transparence et la protection des consommateurs dans le secteur financier (portant, par exemple, sur les risques systémiques liés aux «non-banques» et au système bancaire «parallèle»).

La législation déjà en vigueur et en cours d'examen constitue une réorganisation fondamentale du système financier de l'UE. Un accord sur la supervision bancaire posera le système financier européen sur des fondations beaucoup plus solides et stimulera la confiance. L'année 2013 verra la mise en place progressive d'un grand nombre des éléments spécifiques constituant cet ensemble de mesures. Il en va de même pour la politique de cohésion, où les grandes priorités établies dans le cadre du semestre européen pour des mesures visant à renforcer la croissance et des réformes structurelles seront mises au cœur des nouveaux programmes nationaux et régionaux et où l'accent sera mis sur la finalisation des mandats par pays pour la prochaine génération de Fonds structurels. La Commission prendra également des mesures destinées à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, notamment sous la forme d'une initiative relative aux paradis fiscaux, teintant ainsi d'une dimension européenne les efforts nationaux en matière d'assainissement des finances publiques.

Stimuler la compétitivité grâce au marché unique et à la politique industrielle

L'objectif

Pour garantir une croissance durable et la création d'emplois, il est essentiel de combiner un environnement macroéconomique stable et la capacité d'affronter la concurrence dans une économie mondialisée. L'Europe est dotée d'atouts susceptibles de lui conférer un avantage concurrentiel dans le contexte d'une économie sociale de marché modernisée et de l'aider à jouer les premiers rôles vis-à-vis de la nouvelle révolution industrielle. Marché unique et concurrence loyale peuvent être conjugués à des investissements ciblés et à la bonne approche de l'esprit d'entreprise pour exploiter les perspectives de croissance en s'appuyant sur les nouvelles technologies et l'innovation.

Ce qui fait défaut aujourd'hui

Il faut continuer à adapter le marché unique de manière à en tirer le meilleur parti possible pour les entreprises et les consommateurs dans une Europe sans frontières. L'évolution technologique offre d'immenses possibilités, mais doit être assortie de nouvelles approches dans des domaines tels que les marchés publics, les normes et la propriété intellectuelle. L'UE doit se doter d'un cadre à long terme en matière d'énergie et de climat, afin que les investissements et les politiques ciblent la compétitivité et la lutte contre le changement climatique. L'Europe ne répond pas aux attentes en matière d'innovation; il subsiste des obstacles à la construction de nouveaux marchés et à l'investissement dans des technologies amenées à changer notre façon de vivre, ainsi que des questions plus larges relatives à la façon d'envisager l'esprit d'entreprise et la faillite. Elle a aussi besoin du cadre juridique approprié pour faire évoluer Galileo vers une utilisation commerciale. Cette situation est aggravée par les problèmes d'accès au financement auxquelles les entreprises, et en particulier les PME, sont confrontées au lendemain de la crise, ainsi que par des charges administratives inutilement coûteuses et l'incidence de certaines administrations publiques dépassées. Les insuffisances dans la mise en œuvre constituent également un frein à la concrétisation de tous les avantages attendus.

L'Acte pour le marché unique II adopté récemment expose douze nouvelles actions prioritaires concrètes destinées à redynamiser le marché unique autour de quatre grands moteurs: les réseaux, la mobilité, l'économie numérique et la cohésion¹. Dans le

_

¹ COM(2012) 573 du 3 octobre 2012.

prolongement de sa communication de 2012 sur une nouvelle politique industrielle², la Commission portera un regard neuf sur le marché unique des produits, qui représente 75 % des échanges intra-UE. Ces actions font suite aux priorités établies dans le cadre de la première phase de l'Acte pour le marché unique³, qui doivent à présent être rapidement adoptées. La Commission déploiera des efforts importants en 2013, de concert avec les colégislateurs, pour que ces propositions voient leur jour et soient mises en œuvre de manière complète et efficace. Figureront parmi les propositions clés:

- des initiatives visant à harmoniser les règles et à réduire le coût des formalités relatives à la TVA au moyen d'une déclaration unique;
- une proposition législative destinée à rendre la facturation électronique obligatoire pour les marchés publics, ce qui facilitera l'interaction entre les entreprises et les administrations publiques, réduira les coûts et servira d'expérience pilote pour d'autres secteurs;
- des initiatives ayant pour but d'actualiser et de simplifier les règles relatives à la circulation des produits dans le marché unique, ainsi que de recenser les disparités qui continuent à entraver la libre circulation et d'intensifier les travaux en matière de normes, de certification et d'étiquetage;
- des propositions s'inscrivant dans le cadre d'Horizon 2020 et ayant pour but de lancer et de développer une série de grands partenariats public-privé destinés à combiner les investissements privés et publics au budget de l'UE de façon à induire une approche commune à l'égard de secteurs stratégiques clés tels que les produits pharmaceutiques, la gestion du trafic aérien et les nanotechnologies, ce qui permettra de lever environ 9 à 10 milliards d'euros de nouveaux investissements:
- une initiative relative aux technologies et à l'innovation dans le domaine de l'énergie, visant à mettre en place un système énergétique durable, sûr et compétitif;
- une série de grandes réformes visant à moderniser le contrôle des aides d'État;
- une modernisation de notre approche concernant les droits de propriété intellectuelle, destinée à faire en sorte qu'elle produise ses effets et réponde aux besoins des consommateurs dans le monde numérique.

L'efficacité énergétique est un domaine clé pour la compétitivité. La Commission renforcera sa coopération avec les États membres concernant la mise en œuvre de la directive sur l'efficacité énergétique et des textes législatifs portant sur l'écoconception et l'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique. La mise en œuvre de la stratégie pour les technologies clés génériques constituera elle aussi un levier de compétitivité essentiel. La Commission intensifiera ses travaux en vue d'aider les PME à affronter les difficultés de financement et mettra en œuvre le plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat. L'aide du Fonds européen de développement régional et du programme COSME⁴ sera prête à être mise en œuvre lorsque la nouvelle période de financement débutera en 2014. Par ailleurs, la nouvelle programmation du Fonds social européen mettra plus particulièrement l'accent sur la promotion des compétences nécessaires à un passage réussi de l'école à la vie active et à l'accroissement de l'employabilité de la main-d'œuvre.

² COM(2012) 582 du 10 octobre 2012.

³ COM(2011) 206 du 13 avril 2011.

⁴ Programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (2014-2020).

Garantir l'interconnexion pour affronter la concurrence: construire aujourd'hui les réseaux de demain

L'objectif

Un marché unique européen pleinement intégré et interconnecté couvrant les télécommunications, l'énergie et les transports est une condition sine qua non de la compétitivité, de l'emploi et de la croissance. La réalisation de cet objectif nécessite des infrastructures de réseaux abordables, accessibles, efficaces et sûres. Accélérer la mise en place de l'économie numérique débouchera sur des avantages dans tous les secteurs, par le jeu d'une plus grande productivité, d'une efficacité accrue et d'une innovation renforcée. L'Europe doit disposer de réseaux numériques de pointe pour maintenir et renforcer sa position compétitive à l'échelle mondiale, afin de pouvoir gérer l'explosion de l'utilisation de l'internet et de l'échange de données et exploiter pleinement les gains d'efficacité et les services innovants permis par les grandes évolutions des applications en ligne. Dans le secteur de l'énergie, des investissements importants dans les réseaux d'électricité et autres réseaux énergétiques contribueront à rendre l'approvisionnement en énergie plus sûr, plus durable et plus compétitif. S'agissant des transports, un marché unique pleinement intégré et des réseaux plus efficaces permettant de passer facilement d'un moyen de transport à l'autre procureraient d'immenses avantages aux citoyens et aux entreprises, y compris dans les zones urbaines.

Ce qui fait défaut aujourd'hui

Les approches nationales et toute une série d'obstacles freinent la compétitivité et empêchent l'exploitation de réseaux à l'échelle européenne. L'investissement destiné à soutenir des projets qui constitueront le fondement de la prospérité future de l'Europe n'est pas suffisamment encouragé et est freiné par des insuffisances dans l'environnement réglementaire. Le potentiel d'innovation dans des domaines tels que les réseaux et compteurs intelligents, ainsi que les systèmes de transport intelligents, s'en trouve également entravé. Le manque d'interopérabilité a pour effet d'augmenter les coûts et de freiner la mise en place de conditions égales pour tous. Les insuffisances du cadre réglementaire font obstacle à l'investissement des entreprises et à la confiance des consommateurs dans des domaines clés tels que les paiements. Les lacunes dans les infrastructures sont à l'origine de surcoûts et d'inefficiences pour les consommateurs d'énergie, retardent la modernisation de la logistique et empêchent la pleine exploitation de la large bande.

Afin de continuer à compléter les chaînons manquants, la Commission présentera, en 2013 ou en 2014, des propositions visant à:

- moderniser les transports et la logistique au sein de l'Europe, pour aider les entreprises à économiser du temps et de l'énergie, ainsi qu'à réduire les émissions, à l'aide de propositions sur le transport ferroviaire et le transport de marchandises, le trafic de marchandises entre les ports de l'UE, et le ciel unique européen;
- s'attaquer aux obstacles aux paiements électroniques;
- soutenir les investissements dans les réseaux à haut débit;
- accroître la couverture et la capacité de la large bande en réduisant le coût de son déploiement et en libérant de la largeur de bande pour le haut débit sans fil.

Parallèlement à la politique de cohésion, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe⁵ sera l'une des contributions les plus manifestes de l'UE à la réduction de ces obstacles par la stimulation des infrastructures. Ce mécanisme devrait devenir opérationnel en 2013, année au cours de laquelle des choix déterminants seront opérés en matière de ciblage. L'année 2013 devrait également voir la mise en place d'emprunts obligataires destinés au financement de projets, l'objectif étant de contribuer à mobiliser les investissements du secteur privé.

Ce processus ira de pair avec la consolidation de la réglementation. Il y a lieu de consentir des efforts plus importants en vue de parvenir à un véritable espace européen des transports, doté de règles européennes: les propositions ayant trait à l'interconnexion dans le secteur ferroviaire et à l'accélération de la mise en œuvre du ciel unique européen doivent être considérées comme prioritaires. Dans le domaine de l'énergie, il y a lieu de mener à bien la dernière phase de la libéralisation sur la voie de l'achèvement du marché intérieur de l'énergie en 2014, afin de faire en sorte que l'approvisionnement futur de l'Europe en énergie soit durable, compétitif et sûr. Un nouveau cadre pour les interventions nationales dans le secteur de l'énergie sera un élément capital pour veiller à ce que les investissements appropriés soient réalisés et à ce que les interventions sur le marché soient nécessaires et proportionnées.

La croissance au service de l'emploi: inclusion et excellence

L'objectif

Parce qu'elle permet de combiner croissance et inclusion, notre économie sociale de marché constitue l'un des atouts majeurs de l'Europe. Toutefois, l'économie et la société européennes sont aujourd'hui confrontées au risque que les graves problèmes que constituent le chômage élevé, l'accroissement de la pauvreté et l'exclusion sociale deviennent structurels. La dimension européenne doit être exploitée afin d'aider les États membres à trouver tous les moyens possibles d'apporter leur assistance aux demandeurs d'emploi et à mettre en adéquation l'offre et la demande de main-d'œuvre. Il s'agit tout d'abord de mener une politique active de l'emploi afin d'aider ces personnes à acquérir les compétences appropriées pour se faire engager, tout en exploitant totalement le potentiel de la mobilité. L'objectif devrait consister à trouver des moyens innovants de relever les niveaux d'instruction et les taux d'activité. Des politiques sociales adéquates et durables et des services sociaux plus accessibles sont nécessaires pour promouvoir l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle. Il est essentiel d'exploiter pleinement le potentiel de création d'emplois de secteurs clés pour la croissance tels que ceux de l'économie verte, des TIC, des soins de santé et des services sociaux. Pour conserver leur main-d'œuvre dans la perspective à plus long terme d'une société vieillissante, les marchés européens du travail doivent être inclusifs et faire appel à des salariés de tous âges et de tous niveaux de qualification.

Ce qui fait défaut aujourd'hui

L'ampleur du chômage en Europe, en particulier parmi les jeunes, représente un défi majeur pour les services publics de l'emploi et les employeurs. Il est essentiel, pour relancer la croissance, d'accroître les niveaux d'employabilité, y compris des groupes vulnérables. Le potentiel de création d'emplois de secteurs comme ceux de l'économie verte, des TIC, des soins de santé et des services sociaux n'est pas totalement exploité. Les systèmes d'éducation et de formation n'évoluent pas au même rythme que les besoins du marché du travail, ce qui entraîne des pénuries dans des secteurs clés tels que les sciences, les mathématiques et les

⁵ COM(2011) 665 du 19 octobre 2011.

compétences numériques. L'enseignement supérieur n'est pas suffisamment relié aux activités de recherche et d'innovation et met beaucoup de temps à renforcer ses capacités dans des domaines comme celui des TIC, ce qui témoigne d'une internationalisation insuffisante tout en y contribuant. L'apprentissage tout au long de la vie est encore en développement, et ni les politiques des pouvoirs publics ni les pratiques des entreprises ne reflètent la nécessité que les travailleurs âgés prolongent leur carrière professionnelle. Le travail non déclaré pose un problème supplémentaire. La protection sociale et les investissements sociaux devraient être plus efficaces. Les groupes vulnérables rencontrent des difficultés particulières pour intégrer ou réintégrer le marché du travail. De plus, la possibilité de combler les pénuries grâce à la mobilité de la main-d'œuvre est entravée par des problèmes liés à la reconnaissance des certifications, des documents et des compétences dans l'ensemble des États membres.

Le soutien aux politiques des États membres en matière d'emploi et de création d'emplois est l'une des grandes priorités du semestre européen. En 2013, la Commission continuera de collaborer activement avec les États membres et les partenaires sociaux, en particulier sur la base des initiatives concernant la garantie pour la jeunesse et les stages qui seront présentées dans le courant de cet automne. Afin de continuer à compléter les chaînons manquants, la Commission présentera, en 2013 ou en 2014, des propositions visant à:

- contribuer à l'amélioration du fonctionnement des services publics de l'emploi et à la mise en réseau des agences nationales pour l'emploi;
- tirer parti des investissements sociaux afin d'instaurer une croissance inclusive, en élaborant des orientations sur la manière de réaliser les réformes des politiques mises en évidence dans le cadre du semestre européen et en les soutenant par l'apport de fonds de l'UE, par exemple du Fonds social européen;
- poursuivre les efforts d'internationalisation de l'enseignement supérieur, pour préparer les Européens à un marché du travail de plus en plus mondial, ouvert et concurrentiel;
- mettre en place un cadre approprié pour les institutions chargées des retraites professionnelles.

Les obstacles à la mobilité continuent de gâcher l'une des grandes possibilités offertes par le marché unique. L'adoption et la mise en œuvre de la révision de la directive sur les qualifications professionnelles⁶ représenteront une étape importante vers l'ouverture de certaines professions. Les travaux devraient se poursuivre, afin d'examiner et de réduire les restrictions d'accès inutiles aux professions réglementées qui limitent les possibilités qu'ont les professionnels de travailler dans un État membre autre que le leur.

Un objectif majeur pour 2013 consistera à élaborer la nouvelle génération de programmes du Fonds social européen, pour faire en sorte qu'elle soutienne le plus rapidement et le plus efficacement possible la modernisation des politiques du marché du travail et des politiques d'inclusion sociale, en renforçant les systèmes d'enseignement et d'apprentissage tout au long de la vie, afin de permettre à certains groupes, par exemple les jeunes chômeurs et les chômeurs de longue durée, de se doter des compétences que requerront les emplois de demain. Un large éventail de programmes de l'UE, dont le Fonds européen de développement régional, Horizon 2020 et Erasmus pour tous, contribueront à la réalisation de ces objectifs.

-

⁶ COM(2011) 883 final.

Utiliser les ressources de l'Europe de manière à renforcer sa compétitivité

L'objectif

La compétitivité d'aujourd'hui doit être axée sur celle de demain. L'économie de l'UE peut encore être plus innovante, productive et compétitive, tout en utilisant moins de ressources et en causant moins de dommages à l'environnement. Il convient de produire moins de déchets et d'en réutiliser et d'en recycler davantage, conformément aux pratiques des États membres les plus performants. Une utilisation plus rationnelle des ressources contribuerait à la croissance, à l'emploi et à une compétitivité accrue, réduirait les coûts supportés par les entreprises, aurait des effets bénéfiques notables sur la santé et l'environnement, diminuerait les émissions de gaz à effet de serre, limiterait les factures énergétiques et ouvrirait de nouvelles possibilités d'innovation et d'investissement. L'UE est particulièrement bien placée pour donner à cette politique la dimension à long terme nécessaire.

Ce qui fait défaut aujourd'hui

La société et l'économie européennes n'exploitent pas encore pleinement le potentiel que présente l'utilisation rationnelle des ressources. Une grande partie des déchets recyclables est exportée ou mise en décharge. La planification et les investissements sont entravés par l'absence de cadres à long terme, concernant sans nul doute la politique à mener en matière de climat et d'énergie au-delà de 2020, mais aussi l'utilisation durable à long terme de ressources essentielles telles que l'air, le sol, l'énergie, l'eau, les poissons et la biomasse. Parallèlement, de tels cadres peuvent contribuer à stimuler l'innovation nécessaire pour exploiter le potentiel de la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ dans des domaines comme les transports, l'énergie et l'agriculture.

Afin de continuer à compléter les chaînons manquants, la Commission présentera, en 2013 ou en 2014, des propositions visant à:

- fournir des perspectives à long terme concernant la manière dont l'UE poursuivra, audelà de ses objectifs pour 2020, sa trajectoire vers une économie à faibles émissions de CO₂, en définissant un cadre global pour la période allant jusqu'en 2030;
- élaborer une nouvelle stratégie sur l'adaptation au changement climatique afin d'accroître la résilience de l'Europe;
- réexaminer la législation en matière de déchets, pour réfléchir à la manière dont les nouveaux marchés et l'amélioration du recyclage peuvent contribuer à la croissance;
- adapter le cadre stratégique de l'UE concernant la qualité de l'air.

Parallèlement, la finalisation de la nouvelle génération de politiques en matière d'agriculture et de pêche et de programmes de développement régional et rural maximisera les possibilités de réunir l'innovation et la création d'emplois en mettant l'accent sur la durabilité. La promotion d'une «économie bleue» caractérisée par une utilisation rationnelle des ressources permettra aux zones maritimes que compte l'Europe de contribuer davantage à la croissance. L'année 2013 marquera également le début de la 3^e phase du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (2013-2020).

Construire une Europe sûre

L'objectif

L'UE doit protéger ses citoyens et leurs droits contre les menaces et les attaques et continuer à supprimer les obstacles à la circulation des citoyens en Europe. Il s'agit notamment de lutter contre la criminalité et la corruption, de contrôler nos frontières extérieures et de veiller au respect de l'État de droit et des droits fondamentaux, en trouvant le juste équilibre entre la sécurité et la mobilité. Elle a aussi besoin d'un système judiciaire qui fonctionne bien et dans le cadre duquel les ressources sont utilisées de manière rationnelle afin de soutenir la croissance, de favoriser l'esprit d'entreprise et d'attirer les investisseurs. De même, l'UE s'emploie à réduire en amont les risques pour la santé, pour la sécurité des aliments et des produits et pour les infrastructures critiques, ainsi que les risques de catastrophe. L'utilisation sûre et durable de l'énergie nucléaire est un élément essentiel dans ce contexte.

Ce qui fait défaut aujourd'hui

Les menaces qui pèsent sur la sécurité et la sûreté évoluent; l'UE doit en tenir compte dans les mesures qu'elle prend pour y faire face, en recourant à la technologie afin d'assurer la sécurité des aliments et de l'énergie nucléaire, en tentant de réagir aussi rapidement et efficacement que possible aux catastrophes et en approfondissant sa coopération pour répondre à la dimension transfrontière croissante de la criminalité. Une attention particulière doit être accordée à des questions telles que le financement du terrorisme et le trafic transfrontière d'armes. L'UE est investie d'une responsabilité particulière dès lors qu'il s'agit de protéger ses propres intérêts financiers contre la fraude et la corruption, mais elle ne dispose pas du cadre institutionnel complet nécessaire à cet égard. En matière de sécurité, de sûreté et de justice, la confiance mutuelle doit se gagner, et les réseaux et les échanges nécessaires à cette fin n'existent pas toujours.

La vigilance est également de mise pour veiller à la protection pleine et entière des droits fondamentaux des citoyens de l'UE. Pour pouvoir profiter pleinement de leurs droits, il faut que les particuliers et les entreprises puissent accéder facilement et sur un pied d'égalité au système judiciaire de n'importe quel pays en cas de litige transfrontière.

Pour continuer à compléter les chaînons manquants, la Commission présentera des propositions visant à:

- instituer un Parquet européen pour lutter contre la criminalité touchant au budget de l'UE et protéger les intérêts financiers de cette dernière;
- lutter contre le trafic d'armes à feu;
- améliorer la coopération judiciaire en matière pénale et civile;
- revoir la législation relative à la sûreté nucléaire et proposer une nouvelle législation concernant l'assurance et la responsabilité en matière nucléaire;
- examiner, dans le rapport sur la citoyenneté, les progrès réalisés pour faire en sorte que les citoyens de l'UE puissent exercer leurs droits sans difficulté, et y définir les mesures à prendre dans le futur à cet égard, en cette Année européenne des citoyens 2013.

La Commission réalisera également une série d'initiatives importantes visant à promouvoir un cercle vertueux de coopération entre les administrations et les systèmes judiciaires nationaux. Le travail continu du réseau de coopération en matière de protection des consommateurs, qui regroupe les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation dans ce

domaine, est un élément essentiel pour faire respecter cette législation dans la pratique. Le premier rapport anticorruption et le premier tableau de bord judiciaire constitueront tous deux de nouveaux outils pour encourager le recensement et l'application des bonnes pratiques. Un accord sur les nouvelles modalités de la gouvernance de Schengen doterait également les États membres d'un nouvel instrument important pour accroître la confiance mutuelle s'agissant du contrôle en commun des frontières. Les efforts visant à renforcer l'application des mécanismes de solidarité existants en matière d'immigration seront poursuivis.

Assumer notre part de responsabilité: l'Europe sur la scène mondiale

L'objectif

Les intérêts de l'UE et son engagement en faveur des valeurs de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme sont largement tributaires de ce qui se passe en dehors de ses frontières. Promouvoir nos valeurs dans notre voisinage immédiat et au-delà est une priorité; il convient à cet effet d'établir des partenariats avec les pays tiers et d'encourager l'adoption de solutions multilatérales pour résoudre des problèmes communs.

Collectivement, l'UE est le plus grand bailleur de fonds de la coopération au développement, de la lutte contre le changement climatique et de l'aide humanitaire dans le monde. Elle est aussi le plus grand partenaire commercial à l'échelle planétaire. Si nous parvenons à déployer les ressources de l'Union et des États membres de manière efficace et cohérente au-delà de nos frontières et à réunir tout l'éventail des instruments disponibles, l'UE pourra accroître son influence dans le monde. Cela l'aidera à atteindre ses objectifs de croissance, de stabilité et de démocratie, à réaliser les ambitions de ses politiques de réduction de la pauvreté et de promotion de la paix et de la sécurité, à mener ses politiques en matière de lutte contre le changement climatique, d'environnement, de transports et d'énergie, et à maximiser ses possibilités de coopération internationale dans des domaines tels que la science et la technologie. En cette année d'adhésion de la Croatie, le processus d'élargissement et la stratégie de voisinage demeureront des outils essentiels pour encourager nos voisins immédiats à réaliser des changements positifs.

Ce qui fait défaut aujourd'hui

L'UE est un acteur de premier plan sur la scène mondiale, mais elle peut aller encore plus loin pour parvenir à une approche réellement unifiée associant différents volets stratégiques et divers instruments se renforçant mutuellement. L'UE devrait également assurer un suivi plus étroit de la mise en œuvre de ses engagements, notamment dans le cadre de l'aide fournie aux pays en transition de son voisinage.

La promotion de la croissance et de la compétitivité en 2013 et après passe aussi par la politique extérieure. En complément des efforts qu'elle déploie sur le plan multilatéral, l'UE entretient des contacts bilatéraux plus ambitieux que jamais en matière de commerce et d'investissements. Les négociations sont presque terminées avec des partenaires importants comme le Canada, Singapour et l'Inde, et devraient être entamées prochainement avec le Japon. Les recommandations finales du groupe de travail à haut niveau sur l'emploi et la croissance réunissant l'UE et les États-Unis pourraient également ouvrir la voie à des négociations concernant un vaste et ambitieux partenariat transatlantique. Le Japon et les États-Unis sont des partenaires tellement importants que des accords fructueux avec ces deux pays pourraient faire augmenter le PIB de l'UE d'un pour cent voire un pour cent et demi et

déboucher sur la création de près d'un million d'emplois. De tels accords favoriseraient la libéralisation multilatérale et le dialogue sur la réglementation, et ouvriraient de nouveaux marchés aux produits et aux services européens. Des travaux visant à déterminer la portée d'éventuels accords sont en cours avec d'autres partenaires.

En 2013, l'accent sera placé sur l'ancrage de l'État de droit au centre de la politique d'élargissement, le renforcement de la stabilité économique et financière et la promotion de bonnes relations de voisinage et d'une coopération régionale plus étroite dans des domaines comme le commerce, l'énergie et les transports. La politique de voisinage restera fondée sur des mesures d'incitation, le soutien de l'UE aux réformes étant subordonné à des avancées claires sur le plan de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Les priorités de 2013 seront les «zones de libre-échange approfondi et complet», les partenariats pour la mobilité et l'assouplissement des procédures en matière de visas.

L'UE a réagi à la mutation rapide des pays qui l'entourent par la révision de la politique européenne de voisinage, en renforçant le partenariat oriental et en initiant un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec ses voisins du Sud. Concernant ces derniers, elle se concentrera sur la mise en œuvre des politiques et l'obtention de résultats en 2013, en utilisant des moyens innovants pour mobiliser les ressources économiques et politiques dans l'intérêt mutuel.

À l'approche du sommet sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), prévu pour 2015, l'UE s'efforce de respecter ses engagements en matière d'aide au développement, d'instaurer une croissance durable et d'accroître sa résilience face à la crise. Elle poursuit également des négociations importantes visant, entre autres, à conclure un nouvel accord international sur le climat d'ici 2015. Parallèlement, la dernière touche ayant été apportée à la nouvelle génération d'instruments d'action extérieure, 2013 sera une année clé pour veiller à ce que la nouvelle orientation de la politique de développement de l'UE – exposée dans le programme pour le changement – soit intégrée dans toutes nos relations avec nos partenaires et à ce que l'accent soit désormais placé sur la bonne gouvernance, une croissance inclusive et durable et la stimulation des investissements dans les pays en développement. Par ailleurs, de nouvelles mesures seront prises pour assurer une réaction efficace et rapide en cas de crise et pour mettre au point une approche globale en matière de prévention, de gestion et de résolution des crises.

Afin de continuer à compléter les chaînons manquants, la Commission présentera, en 2013 ou en 2014, des propositions visant à:

- proposer, si les travaux de détermination de la portée et les discussions préliminaires en cours aboutissent, des directives de négociation en vue de la conclusion d'accords globaux en matière de commerce et d'investissements avec les partenaires concernés;
- présenter des positions cohérentes au niveau de l'UE, intégrant à la fois les objectifs du millénaire pour le développement, le programme pour le développement au-delà de 2015 et le processus de Rio+20.

-

⁷ COM(2011) 637 du 13 octobre 2011.